ARTS & SPORTS A VILLEBON
Place du 8 Mai 1945
91140 Villebon sur Yvette
☎ 01 60 10 48 58
www.asv.asso.fr

Saison 2021/ 2022

DEMANDE D'INSCRIPTION (*)

ART FLORAL OCCIDENTAL

Date d'inscription :

Nom :..... Prénom :..... Né(e) le :..... M / F (**)

Adresse :.....

Code Postal :..... Ville :.....

Mail : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

☎ Domicile :..... ☎ Travail :..... ☎ Mobile :.....

(**) Masculin/Féminin - Rayer la mention inutile

(*) : L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du responsable d'activité, le règlement total de l'adhésion et de la cotisation.

Jour Activité	Horaire	Durée	Lieu
Jeudi	14h00 – 16h00	2h00	**ATELIER DES ARTS**
L'achat des fleurs est en sus, à régler au professeur, lequel les fournit suivant les saisons et les ramène directement du marché aux fleurs de Rungis.			

☐ *Droit à l'image : Je refuse que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public (si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer).*

Validation :
Date :
N° carte :

SIGNATURE :

A REGLER		**Règlement :**
Adhésion annuelle ASV :.....	18 €	En espèces ☐
Cotisation annuelle activité :.....	190 €	Chèque à l'ordre de l'ASV ☐
Supplément hors Villebon :	18 €	Chèque vacances ANCV ☐
TOTAL :	€	**Règlement en 4 chèques :** Le 1er chèque = 48 € + 18 € d'adhésion total 66 €. Le 2ème chèque 48 €, 3ème chèque 47 € et 4ème chèque 47€.

Quota minimum des inscrits : 8 élèves

RESPONSABLE : Alain Decoodt - ☎ 01 60 14 83 18 / 06 42 14 96 28
ATELIER DES ARTS ASV - ☎ 01 60 14 65 41 – asvatelierdesarts@orange.fr

Reprise des cours : Jeudi 23 Septembre 2021

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV